



PRÉFET
DE LA NIÈVRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction du Pilotage Interministériel

DEPARTEMENT

de la NIÈVRE

COMMUNE

de SARDY-LES-ÉPIRY

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

(Adresse de retour : Préfecture de la Nièvre – Pôle Environnement – 40 rue de la préfecture – 58 026 NEVERS CEDEX)

Je soussigné, Maire de la commune de SARDY-LES-ÉPIRY
certifie que l'arrêté de M. le Préfet de la Nièvre en date du 13 mars 2023
portant projet de suppression de deux passages à niveau
prisés sur la ligne ferroviaire de Clamecy à Gilly
sur laire sur le territoire des communes de Sardy
les Épiry P.N. n°28A et Vandessesse P.N. 71A

a été publié le 18 mars 2023 dans la commune de SARDY-LES-ÉPIRY
et qu'il a notamment été affiché à la porte de la mairie de SARDY-LES-ÉPIRY
et à
du 18 mars 2023 au 18 avril 2023

Fait à SARDY-LES-ÉPIRY le 18 avril 2023

Le Maire,

(cachet de la Mairie)





**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction du Pilotage Interministériel

DEPARTEMENT

de LA NIÈVRE

COMMUNE

de VANDENESSE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

(Adresse de retour : Préfecture de la Nièvre – Pôle Environnement – 40 rue de la préfecture – 58 026 NEVERS CEDEX)

Je soussigné, ~~Maire~~ de la commune de Patrick CHARON, 1^{er} adjoint au Maire
certifie que l’arrêté de M. le Préfet de la Nièvre en date du 13/03/2023
portant ouverture d’une enquête publique sur le projet de
suppression de 2 passages à niveau situés de la ligne ferroviaire
de Clemery à Gilly/Loire sur le Territoire des communes de
Sardy, St Epius (PN 28a) et de Vandenesse (PN 71a)
a été publié le 16/3/23 dans la commune de Vandenesse
et qu’il a notamment été affiché à la porte de la mairie de Vandenesse
et à un tableau d’affichage
du 16/03/2023 au 17/04/2023 (1)

Fait à Vandenesse le 17/04/2023
~~Le Maire,~~ Le 1^{er} Adjoint

(cachet de la Mairie)

